

POPULATION ET TRAVAIL

Dynamiques démographiques et activités

*Colloque international d'Aveiro
(Portugal, 18-23 septembre 2006)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France)
<http://www.aidelf.org> – Courriel : aidelf-colloque2006@ined.fr

Travailleurs étrangers et travail irrégulier en Italie : évidences sur la base de la régularisation de 2002

Salvatore STROZZA*, Mauro BERNASCONI*, Alessio CANGIANO*, Cinzia CONTI*

1. La régularisation sur le territoire italien

En Italie, plus de 700.000 demandes de régularisation ont été présentées en 2002 par des ressortissants non communautaires employés irrégulièrement comme collaborateurs domestiques, assistants aux personnes âgées et malades, ou au service des entreprises privées et plus de 90% d'entre elles ont été accueillies. Il s'agit de la plus grande régularisation jamais effectuée en Europe – seule la procédure récemment complétée en Espagne a enregistré un nombre comparable de participants.

Objectif de ce travail est de montrer en quelle mesure la régularisation 2002 reproduit une géographie spécifique de l'insertion des immigrés dans l'économie souterraine au niveau local. Notamment, en utilisant les données des étrangers régularisés par province¹ de présentation des demandes on cherchera à mettre en évidence l'homogénéité ou hétérogénéité des différentes régions du pays par rapport à la typologie de régularisation et aux caractéristiques socioprofessionnelles des régularisés. De plus, on montrera l'existence de liens entre l'emploi de travailleurs étrangers en condition d'irrégularité et certaines caractéristiques des marchés du travail et des systèmes productifs locaux. On se servira de cartogrammes et de technique statistiques telles que l'analyse factorielle et cluster et la régression linéaire multiple.

Les résultats dans les macro-régions montrent que le Nord-Ouest est la zone, suivie de près par le Centre, où l'on a enregistré le nombre le plus élevé de demandes (Tableau 1). Si l'on considère, en revanche, le taux de régularisation – rapport entre les demandes de régularisation et le nombre total de travailleurs étrangers enregistrés (calculé en ajoutant les demandes aux permis de travail valables avant la régularisation) – il apparaît que c'est au Sud que ce rapport est le plus significatif. Cette donnée reflète évidemment les niveaux d'irrégularité plus élevés de l'économie du Mezzogiorno. La distribution par typologie de permis de régularisation décèle d'autres importantes différences au niveau territorial. Le tissu entrepreneurial absorbe une partie plus large des régularisés dans le Nord du pays, alors qu'au Centre-Sud la demande de travail immigré dans l'économie souterraine provient en prévalence des familles.

* Département de Statistique, Université de Naples Federico II, et IRPPS-CNR, strozza@unina.it.

* Fondation Initiatives et Études sur la Multietnicité (ISMU), Milan, m.bernasconi@ismu.org.

* Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS), Université de Oxford, alessio.cangiano@compas.ox.ac.uk..

* Département de Démographie, Université de Rome « La Sapienza », c.conti@uniroma1.it.

¹ En Italie le terme « province » est utilisé pour indiquer l'institution administrative et territoriale intermédiaire entre municipalités et régions.

TABLEAU 1 : PERMIS DE TRAVAIL ET DEMANDES DE RÉGULARISATION DES RESSORTISSANTS DE PFPM^(A) PAR ZONE. VALEURS ABSOLUES EN MILLIERS, DISTRIBUTION EN POURCENTAGE, TAUX DE RÉGULARISATION^(B) ET DISTRIBUTION PAR TYPOLOGIE DE RÉGULARISATION

Zone géographique	Permis de travail (31.12.2001)		Demandes de régularisation (2002)			% par typologie de régularisation		
	Valeurs absolues (en milliers)	% par zone	Valeurs absolues (en milliers)	% par zone	Taux (en %) (b)	assistance	services domestiques	Employés chez les entreprises
Nord-ouest	268,0	35,0	230,4	32,8	46,2	16,3	25,4	58,3
Nord-est	202,9	26,5	132,5	18,9	39,5	21,8	21,9	56,3
Centre	198,9	26,0	203,9	29,0	50,6	23,9	30,3	45,7
Sud	63,5	8,3	114,1	16,3	64,3	22,0	31,4	46,6
Iles	32,9	4,3	21,0	3,0	39,0	15,1	39,5	45,5
ITALIE	766,1	100,0	701,9	100,0	47,8	20,4	27,6	52,0

Notes : (a) Pays à forte pression migratoire. Selon la définition de l'ISTAT pays de l'Europe Centre-Orientale, d'Afrique, d'Asie (sauf Israël et Japon) et d'Amérique Latine (b) Rapport entre les demandes de régularisation et le nombre total d'étrangers enregistrés (calculé en ajoutant les demandes aux permis de séjour valables avant la régularisation), en pourcentage.

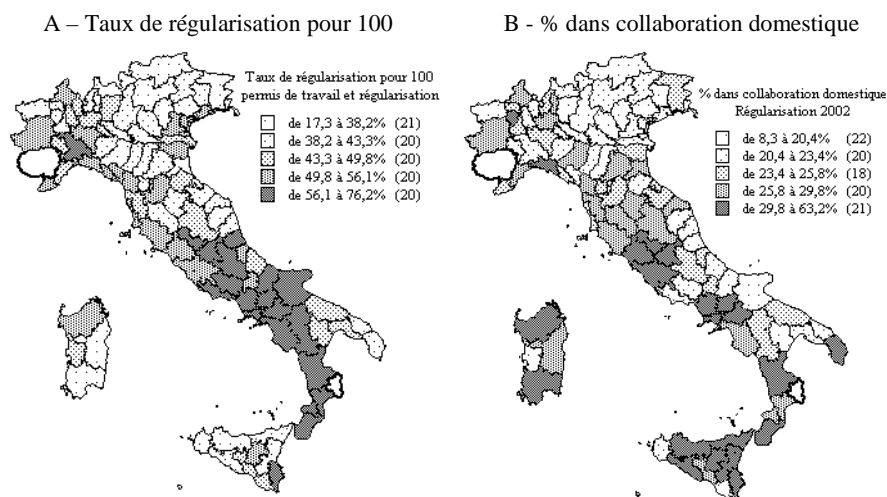
Source : nos élaborations sur données du Ministère de l'Intérieur ajustées par l'ISMU (Strozza et Zucchetti, 2006).

En descendant à un niveau territorial désagrégé, on observe que quarante des cent-une provinces italiennes affichent au terme de la procédure un taux de régularisation supérieur à 50%, avec des valeurs qui dépassent 65% dans les dix premières (Figure 1.A)². La régularisation a ainsi permis de mettre en évidence les changements substantiels advenus dans un laps de temps plutôt réduit dans les zones du centre-sud de notre pays. Dans certaines provinces, la présence migratoire régulière avait et a aujourd'hui encore dans l'absolu, un poids peu significatif au niveau national et par rapport aux grandes zones, mais elle a sensiblement augmenté après la régularisation de 2002.

L'importance du contexte territorial d'installation se retrouve aussi dans la diversité de secteurs économiques où les immigrants irréguliers s'insèrent. Si l'on considère, à titre d'exemple, la géographie de l'insertion dans la collaboration domestique on observe une concentration nettement supérieure dans certaines provinces du Centre-Sud – particulièrement dans les îles (figure 1.B). Par contre, l'incidence relative des demandes dans les secteurs de l'agriculture et du bâtiment reproduit la traditionnelle dichotomie Nord-Sud : la demande des entreprises actives dans le bâtiment est, en effet, déséquilibrée de manière tout autant significative en faveur des provinces du Nord. Le Sud, au contraire, signale encore une organisation productive agricole certainement surdimensionnée par le recours massif à une main d'œuvre extracommunautaire. De la même manière on rencontre, cependant, des réalités spécifiques à l'intérieur des différentes zones du pays.

² Le taux de régularisation représente le nombre de demande de régularisation pour 100 travailleurs des Pfpm au total (permis de séjour pour motif de travail plus demande de régularisation).

FIGURE 1 : TAUX DE RÉGULARISATION (A) ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS À LA COLLABORATION DOMESTIQUE (B) PAR PROVINCE DE DEMANDE. ITALIE, RÉGULARISATION 2002



Source : nos élaborations sur données du Ministère de l'Intérieur ajustées par l'ISMU (Strozza et Zuchetti, 2006).

2. Travailleurs et travaux régularisés: différents modèles territoriaux

Pour tracer un cadre d'ensemble des aspects qui ont caractérisé la régularisation dans les différentes provinces italiennes et afin de mieux comprendre les différentes « vocations » des territoires par rapport à l'insertion des immigrés étrangers, nous avons sélectionné 23 indicateurs élémentaires. Le taux de régularisation, obtenu en rapportant le nombre des demandes dans chacune des provinces au total entre permis de séjour pour raison professionnelles (valables à la fin 2001) et les demandes d'actes de régularisation dans la même province, a été calculé séparément selon les sexes. Les caractéristiques démographiques des étrangers qui ont fait la demande de régularisation sont décrites par la proportion de femmes, par l'âge moyen et par le nombre de conjoints, avec les deux derniers indices distingués par genre. Afin de faire émerger dans chacune des zones locales la spécificité par pays de provenance des immigrés, nous avons considéré sept indicateurs qui expriment la proportion des demandeurs pour chacune des sept premières nationalités qui ont bénéficié de la régularisation. En outre, nous avons choisi d'inclure une mesure de la concentration par nationalité, exprimée par le nombre de régularisés appartenant aux cinq premières nationalités par nombre de demandes présentées dans chacune des provinces. Parmi les informations relatives à l'employeur nous avons décidé de considérer uniquement la nationalité, en proposant un indicateur qui représente le nombre de demandes avec un employeur étranger. Quant aux caractéristiques professionnelles nous avons surtout focalisé l'attention sur le secteur d'activité. De la classification en onze ensembles sectoriels nous avons extrait cinq indicateurs correspondant à la proportion des employés dans l'agriculture, le bâtiment, l'assistance à domicile, et la collaboration domestique. Enfin, nous avons ajouté deux indicateurs de type économique sur la valeur moyenne du salaire mensuel et sur la

rémunération horaire³ uniquement en référence aux régularisations pour lesquelles l'employeur opère dans le secteur privé.

Parmi certains des indicateurs pris en considération, nous avons remarqué une corrélation plutôt significative. Assez élevée est celle que nous avons observée entre le taux de régularisation des hommes et celui des femmes (plus de 0,60), de même que entre le nombre de conjoints et l'âge moyen selon les genres (0,73 chez les hommes et 0,61 chez les femmes). La proportion de femmes est surtout liée à la fraction d'employés dans l'assistance à domicile (quasi 0,9).

En approfondissant la recherche à travers une analyse en composantes principales (Halli, Rao, 1990 ; Johnson, Wichers, 1992), nous avons repéré six facteurs avec valeurs propres supérieur à un, qui expriment presque 82% de la variabilité globale⁴ (Tableau 2).

Le premier axe, qui absorbe un peu moins de 18% de la variabilité totale (Tableau 2), exprime l'opposition entre la demande des entreprises et celle des familles, entre emploi dans le bâtiment et emploi dans les services domestiques qui constituent deux secteurs clés dans l'emploi irrégulier des immigrés extracommunautaires (bâtiment contre *collaboration domestique*).

Le second axe explicite presque 16,5% de la variabilité globale et représente le *poids de l'assistance à domicile*, résultant en corrélation directe non seulement avec la proportion de régularisés qui s'avèrent être employés dans telle activité (0,75), mais aussi avec tous les indicateurs (proportion de femmes, leur âge moyen et le nombre de conjointes, poids des Ukrainiens) qui dessinent l'identikit des extracommunautaires qui font ce travail.

Le troisième facteur, qui rassemble 14,4% de la variabilité, indique le *poids de l'agriculture*, ayant une corrélation positive avec la proportion de demandeurs employés dans ce secteur (0,88) et avec le nombre d'Algériens (0,75) et d'Albanais (0,59), deux collectivités qui se caractérisent par l'importance de leur insertion dans le secteur primaire (Tableau 2). La corrélation négative avec la rémunération horaire des employés d'entreprise (-0,75) souligne en particulier la rémunération inférieure perçue dans l'agriculture.

Avec 12,8% de la variabilité globale, le quatrième axe résume l'un des éléments spécifiques apparus avec la régularisation : le *poids de l'économie ethnique chinoise*. Elle a en effet un lien linéaire positif avec l'emploi dans le secteur textile (0,98), avec la proportion de Chinois (0,97) et avec le nombre d'employeurs étrangers (0,79).

Le cinquième axe (10,8% de la variabilité totale) résume l'*importance de la composante irrégulière* de la présence extracommunautaire pour le travail, étant en corrélation avec le taux de régularisation, que ce soit de la composante masculine (0,85) que de la féminine (0,74), et avec la concentration par nationalité (0,66), caractéristique typique de ce dernier acte de régularisation.

Le sixième axe, qui illustre moins de 10% de la variabilité totale, indique le *poids de la collectivité roumaine*, celle qui au niveau national a le plus bénéficié de la régularisation, mais qui s'avère particulièrement significative dans certaines zones du pays, moins importante voire peu significative dans d'autres.

³ Obtenu comme rapport entre la rémunération mensuelle et le nombre d'heures de travail par mois estimé en multipliant le nombre d'heures déclarés par semaine par le nombre moyen de semaines par mois (égal à 4,4).

⁴ Les provinces ont été pondérées sur la base du nombre de demandes de régularisation reçues, de manière à tenir compte de la dimension du phénomène étudié dans différents contextes territoriaux.

TABLEAU 2 : CORRÉLATION(A) (POIDS FACTORIELS) ENTRE LES INDICATEURS ÉLÉMENTAIRES SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDES DE RÉGULARISATION ET LES SIX PREMIERS AXES DE L'ANALYSE FACTORIELLE (ROTATION VARIMAX). DONNÉES RELATIVES AUX PROVINCES ITALIENNES(B)

Indicateurs élémentaires	Facteurs					
	1	2	3	4	5	6
% dans les services domestiques	0,784	-0,058	-0,161	-0,392	0,194	-0,103
% dans le bâtiment	-0,779	-0,118	-0,337	-0,031	-0,236	0,258
Salaire moyen dans les entreprises privées	-0,779	0,043	-0,236	0,194	-0,145	-0,347
% Marocains	-0,672	-0,110	0,211	-0,088	0,061	-0,189
% Polonais	0,591	0,482	0,279	0,047	0,002	-0,083
% conjoints chez les hommes	0,560	0,497	-0,157	-0,198	0,157	0,472
Âge moyen des hommes	0,522	0,271	-0,421	-0,107	0,238	0,215
Âge moyen des femmes	-0,072	0,846	0,226	-0,032	-0,005	-0,418
% conjointes chez les femmes	-0,065	0,748	0,176	-0,210	-0,004	0,216
% dans l'assistance	0,350	0,748	-0,295	-0,176	0,094	0,161
% femmes	0,429	0,693	-0,309	-0,033	0,304	0,014
% Ukrainiens	0,198	0,645	0,151	-0,032	0,424	-0,512
% dans l'agriculture	-0,019	0,083	0,880	-0,128	0,211	-0,019
Salaire horaire moyen dans les entreprises privées	-0,356	-0,105	-0,756	-0,032	-0,318	-0,027
% Algériens	0,100	0,053	0,747	-0,093	0,201	-0,254
% Albanais	-0,321	-0,041	0,591	0,069	-0,134	-0,017
% dans l'industrie textile	-0,037	-0,029	0,017	0,980	0,054	-0,075
% Chinois	-0,002	-0,141	-0,001	0,975	0,039	-0,066
% avec employeur étranger	-0,335	-0,273	-0,229	0,790	-0,279	-0,096
% régularisés chez les hommes ^(c)	0,366	-0,098	0,137	-0,062	0,847	0,012
% régularisés chez les femmes ^(c)	-0,105	0,522	0,261	-0,066	0,744	-0,106
% 5 premières nationalités	0,129	0,266	0,252	0,095	0,662	0,500
% Roumains	0,133	-0,060	-0,212	-0,197	0,052	0,908
% variance expliquée (axes retournés)	17,84	16,47	14,39	12,84	10,77	9,51
% cumulé de la variance expliquée	17,84	34,31	48,69	61,53	72,31	81,82

Notes : (a) Nous avons reporté en gras les valeurs supérieures de |0,500|. (b) Nous avons considéré 101 provinces, vu qu'il ne résulte pas des archives disponibles de demandes de régularisation transmises aux Utg de Crotone et de Cuneo. (c) Il s'agit du rapport en pourcentage entre les demandes de régularisation et la somme entre les permis de séjour pour le travail et les demandes de régularisation selon les sexes.

L'analyse cluster de type hiérarchique agrégatif sur les résultats des provinces sur les six axes ressortis de l'analyse factorielle en composantes principales a conduit à l'identification d'une répartition des 101 provinces en 10 regroupements homogènes⁵ (Figure 2).

Le groupe A, constitué par 19 provinces presque toutes de l'Italie du nord-ouest (), se caractérise par la position décentrée à gauche sur le premier facteur. Ce qui équivaut pour un

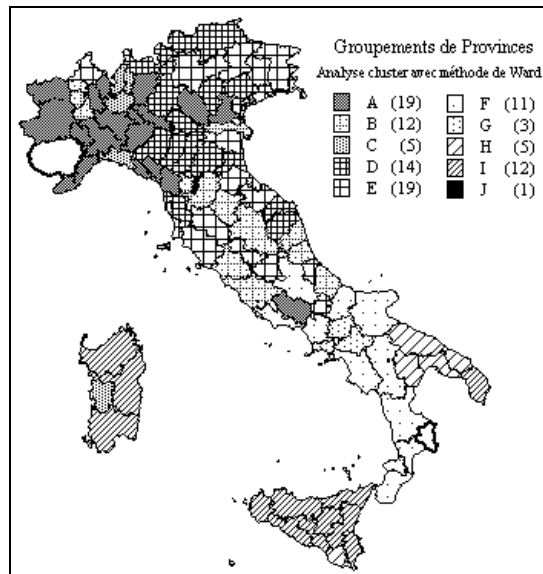
⁵ En attribuant sur le cartogramme (Figure 2) la couleur d'identification de chacun des dix groupes nous avons toutefois tenu compte du processus ultérieur d'agrégation. Nous avons attribué en effet des tonalités différentes de la même couleur pour les groupes destinés à l'agrégation dans les étapes immédiatement successives du processus de formation des classes.

nombre plus élevé par rapport à la moyenne nationale de travailleurs dans le secteur des constructions (environ 25%), avec une structure par secteur d'emploi où les besoins des familles s'avèrent être une composante moins déterminante. La rémunération mensuelle des régularisés employés par des entreprises privées semble en moyenne et de manière significative plus élevée que ce que nous avons relevé en général. Il existe une forte concentration sur certaines nationalités (les cinq premières représentent un peu moins de 73%), avec des Roumains et des Marocains qui s'avèrent surreprésentés (respectivement 32,1 et 12,3% par rapport à 20,4 et 7,7% au niveau national), au désavantage des Ukrainiens et des Polonais en particulier. Il en résulte une structure démographique plus jeune et un nombre inférieur de femmes chez les demandeurs.

Le groupe B, constitué pour la plupart de provinces de l'Italie centrale dont Rome et Florence (Figure 2), se caractérise par l'importance des demandes provenant de familles, en particulier pour les activités de collaboration domestique, et par une rémunération des employés d'entreprises privées particulièrement basse, due certainement à un nombre inférieur d'heures de travail par semaine ainsi qu'à un salaire horaire inférieur en moyenne au salaire national. En effet, ce groupe se situe de manière nette dans la partie positive du premier facteur, à l'opposé du précédent regroupement, alors qu'il a plus ou moins la même position dans la moitié de l'axe positif du sixième facteur. Les Roumains dominent (36,6%), suivis des Ukrainiens (10,5%, moins que la moyenne nationale) et par les Polonais (7,3%, plus qu'il n'en résulte au niveau national).

Le groupe C, composé de 5 provinces dont 4 repartis au nord-ouest (figure 2), ne présente pas une structure par secteur d'activité si différente de celle qui ressort si l'on considère le nombre total des demandes de régularisation. Même s'il convient de préciser qu'il y a un nombre significativement plus bas de demandes dans l'assistance à domicile aux personnes âgées et aux malades et un nombre presque nul dans l'agriculture, ce qui détermine, par conséquent un demande nettement plus visible de la part des entreprises qui opèrent dans l'industries et dans les services. On enregistre par ailleurs une concentration moindre par nationalité (les cinq premières nationalités représentent seulement 56,8% du nombre total des demandeurs) et la présence de situations plus diversifiées, comme le démontre le poids moins significatif qu'ont les six collectivités les plus importantes au niveau national.

FIGURE 2 : GROUPEMENTS DE PROVINCES^(A)
SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDES DE RÉGULARISATION EN 2002



Note : (a) Sont considérées 101 provinces, puisque ne résultent pas aux archives disponibles les demandes de régularisation transmises aux *Uffici territoriali del governo* (Utg) de Crotone et de Cuneo. Pour ces raisons ces deux provinces sont reportées en blanc.

Le groupe D, qui rassemble surtout les provinces du Nord-est (8 provinces sur 14), montre en premier lieu un taux bas de régularisation et donc une nette supériorité des demandes pour lesquelles l'employeur est une entreprise privée (61%). Plus d'un tiers des régularisations concerne des emplois dans le secteur secondaire, avec 20,6% dans le bâtiment et 15,6% dans le reste de l'industrie, ce dernier étant un nombre largement supérieur à la moyenne nationale. Il faut encore ajouter que le salaire mensuel moyen et le salaire horaire s'avèrent plus élevés par rapport aux autres regroupements territoriaux et sensiblement supérieure à la moyenne nationale résulte être le nombre d'employeurs étrangers (17,2%). Comme pour le groupe C, il existe une concentration inférieure par pays d'origine des régularisés et les collectivités plus consistantes au niveau national s'avèrent être dans la plupart des cas moins significatifs. C'est l'importance en termes de régularisés qui proviennent de la Chine qui détermine probablement presque totalement le nombre d'employés dans le secteur textile (6%) et qui contribue de manière évidente à rehausser encore celle qui concerne les demandes dont les employeurs sont étrangers, caractéristique typique de l'économie ethnique chinoise, que l'on peut également remarquer dans le groupe G et qui domine nettement dans la province de Prato (groupe J)⁶.

Le groupe E se compose essentiellement de provinces de l'Italie centrale et nord-orientale (il y a respectivement 8 et 10 provinces sur un totale de 19) qui se caractérisent par un score nettement positif sur le second facteur. La première donnée à signaler est que le taux de régularisation des hommes résulte significativement plus bas de ce que l'on observe au niveau national. Mais pour les femmes c'est précisément le contraire. D'ailleurs, particulièrement élevé est le nombre de demandes pour des activités d'assistance aux personnes âgées et aux malades (29,1%), qui comporte une plus grande présence féminine (les femmes sont presque 56% des demandeurs), un âge moyen plus élevé (38,5 ans pour les femmes) un nombre plus constant de conjoints et une caractérisation spécifique selon les zones de provenances. Presque un quart des demandeurs sont Ukrainiens, donnée qui sera dépassée uniquement dans les regroupements F et G.

Les quatre groupes qui suivent sont constitués de manière exclusive ou majoritaire par des provinces appartenant aux régions du Midi, ce qui démontre combien cette répartition géographique se distingue de manière plutôt nette du reste du pays et exprime en son sein des possibilités d'emploi et des caractéristiques chez les immigrés sensiblement différentes.

Le groupe F est constitué de provinces de l'Italie centrale et méridionale qui ensemble, constituent une aire géographiquement continue où le taux de régularisation est, pour les hommes comme pour les femmes, le plus élevé dans l'absolu (la position sur le cinquième facteur est nettement positive). La supériorité des demandes présentées par les immigrés employés dans des entreprises privées est due au poids important de l'emploi dans le secteur agricole (22,4% des demandes). L'emploi dans la collaboration domestique reste cependant supérieur. Ce sont ces deux secteurs agriculture et collaboration domestique qui conditionnent les caractéristiques des immigrés demandeurs. Les femmes sont un peu moins de la moitié des régularisés et ont un âge moyen sensiblement supérieur à celui qui est enregistré au niveau national. Les Ukrainiens dominent (exactement un tiers), mais supérieure à la moyenne nationale s'avère être également la proportion de Marocains (10,6%) et d'Albanais (9%).

⁶ Il ne faut pas sous-estimer le rôle certainement significatif joué également par les régularisation où sont différentes les nationalités des employeurs étrangers.

Le groupe G également, constitué des provinces de Campanie de Naples, Avellino et Bénévnt (Figure 2), se caractérise par un niveau particulièrement élevé des taux de régularisation (comme pour le groupe précédent, le score sur le cinquième facteur est visiblement positif). Dans ce cas, les femmes sont toutefois nettement dominantes (58,8%) vu que la demande de travail qui ressort de la régularisation concerne essentiellement la collaboration domestique (35,7%) et l'assistance à domicile (28,1%). De manière nette domine la composante ukrainienne (49%) suivie de la polonaise (quasi 10%), et enfin la chinoise (7,1%). Comme nous l'avons souligné plus haut, il s'agit d'immigrées non plus très jeunes et plus mures en comparaison à celles qui sont présentes en d'autres zones du pays.

Le groupe H, constitué par quelques provinces des Pouilles, de Matera et de Ragusa (figure 2), se caractérise par une position à l'extrémité positive du troisième facteur. En effet, la supériorité du secteur agricole (quasi 35% des demandes) qui draine une immigration irrégulière constituée sur la base des demandes de régularisation, surtout par des hommes (environ trois quarts) plutôt jeunes (l'âge moyen dépasse à peine les 29 ans) et avec un nombre inférieur de conjoints (38%). Particulière est aussi la structure par nationalité qui se distingue par l'évidente supériorité des Albanais (33,2%) et par le poids majeur par rapport à la moyenne nationale des Marocains (8,3%) mais surtout des Algériens (7,5%).

Le groupe I, formé presque exclusivement par des provinces insulaires (figure 2), se caractérise par des valeurs du taux de régularisation bien entendu inférieurs à ceux de la moyenne nationale. Il s'agit d'une aire où l'immigration régulière résulte sans aucun doute moins importante par rapport au reste du pays et ceci vaut et davantage encore pour la composante irrégulière. Presque 60% des régularisations répond à des besoins des familles, nettement supérieur est l'emploi dans la collaboration domestique (presque 44%). Sensiblement supérieur à la moyenne nationale s'avère être également le nombre de travailleurs employés dans l'agriculture (un peu moins de 11%). Dans ce cas aussi la composante masculine prévaut (62,5%) et la structure par nationalités est différente non seulement par rapport à la situation nationale mais aussi par rapport à la situation interne au Mezzogiorno.

Le dernier groupe désigné avec la lettre J, est constitué par la seule province de Prato qui se distingue nettement des autres par son score extrêmement positif sur le cinquième facteur. Ce score est déterminé par la supériorité très nette des demandes de régularisation présentées par des Chinois employés par d'autres concitoyens qui opèrent surtout dans le secteur textile.

Pour conclure cette analyse il faut souligner combien la régularisation dessine une géographie de l'insertion professionnelle des étrangers plutôt proche de ce qui était ressorti les années passées (cfr. Casacchia, Diana et Strozza, 1999 ; de Filippo et Carchedi, 1999 ; Reyneri, 2001 ; Strozza, 2002), avec cependant certains éléments significatifs de différence.

Il est certainement important de souligner que n'émerge pas un modèle d'insertion professionnelle distinct des possibilités d'emploi caractéristiques des contextes périphériques. Cela dépend de toute évidence de la documentation statistique utilisée et des parcours spécifiques d'émersion prévus par l'acte de régularisation mais aussi des rapides changements intervenus ces dernières années dans les flux migratoires et dans les possibilités d'insertion professionnelle des derniers arrivés dans les différents contextes territoriaux. En effet, la demande de service et d'assistance de la part des familles a occupé une telle importance même dans différentes zones de la périphérie qu'elle a atténué, au moins en partie, les différences entre le modèle d'insertion en métropole et celui diffus de type industriel ou agricole (Ambrosini, 2005).

Il semble évident aussi que la régularisation a eu une connotation spécifique dans les provinces méridionales par rapport au reste du territoire national, qui a son tour doit être articulé au moins en une zone nord-occidentale et une autre constituée de provinces des

répartitions du centre et du nord-est. Même à l'intérieur du Mezzogiorno sont présentes des réalités très distinctes. La distinction est due essentiellement à la supériorité des demandes de collaboration domestique de la part de familles ou de la demande d'emploi dans le secteur agricole.

3. Les causes de l'emploi irrégulier dans les entreprises: une lecture cross-section

Si le type de parcours économique-professionnel des immigrés apparaît, donc, fortement conditionné par les zones d'installation, le territoire, ou mieux, le cadre qui préexiste aux processus migratoires, ne peut que jouer un rôle de première importance même si l'on tente de repérer les causes d'un phénomène de si large diffusion en Italie comme celui du travail au noir, et en particulier de l'emploi irrégulier des immigrés. L'étude du sous-ensemble des étrangers régularisés par les entreprises autorise une estimation ex-post du travail irrégulier existant avant l'acte de régularisation de 2002. En travaillant au niveau territorial désagrégé, il est en outre possible de tenter une évaluation empirique de l'existence d'un lien entre la diffusion de l'irrégularité et certaines caractéristiques de l'emploi subordonné, mettant ainsi en lumière en quelle mesure la distribution sur le territoire italien des régularisés est influencée par des facteurs structurels du système productif et par le rôle fonctionnel de la main d'œuvre étrangère irrégulière par rapport aux nécessités des marchés locaux de l'emploi.

Dans une analyse de régression finalisée à la vérification de telles relations, nous avons considéré comme variable dépendante la proportion d'irrégularité de la main d'œuvre étrangère employée dans les entreprises, obtenue en rapportant les demandes de régularisation pour l'emploi subordonné à la somme de telles demandes et du nombre d'employés extracommunautaires dans l'agriculture, dans l'industrie et dans les services (à l'exclusion des services domestiques) enregistrés à l'INPS (Institut National de Sécurité Sociale) avant l'acte de régularisation (2001). La somme de ces deux agrégats est en substance assimilée à une estimation brute de l'univers global de travailleurs étrangers employés dans le processus productif.

La proportion d'employés irrégulièrement a été mise en relation avec certains indicateurs qui signalent la situation du marché et du tissu entrepreneurial, se rapportant de cette manière aux caractéristiques de la demande d'emploi des entreprises qui pourraient davantage recourir à l'emploi informel. Parmi les déterminantes de la proportion d'irrégularité de la main d'œuvre extracommunautaire il a semblé opportun d'insérer en premier lieu le poids global de l'économie souterraine dans chacune des provinces, qui donne une mesure de combien la pratique du travail au noir est endémique dans les différentes zones du pays⁷. Comme indice de la « qualité » de l'emploi nous avons ensuite inséré parmi les covariées le nombre d'ouvriers de moyen et bas niveau sur le total des travailleurs subordonnés⁸, partant du principe que les probabilités d'emploi irrégulier étaient plus importantes pour les travailleurs peu qualifiés. Afin de considérer l'enracinement sur le territoire des unités productives, nous avons utilisé comme variable explicative le nombre d'entreprises dans le secteur industriel par kilomètre carré, en formulant l'hypothèse qu'un tissu entrepreneurial plus « dense », avec une présence élevée de petites et moyennes entreprises, représente un environnement plus favorable à l'emploi informel d'extracommunautaires. Nous avons enfin, inséré le nombre de travailleurs dans le secteur du bâtiment mesuré parmi les réguliers (donnée INPS), dans l'idée de souligner la

⁷ En réalité, les estimations du souterrain au niveau de la province ont été prédisposées pour la première fois par l'Istat, dans le cadre de la comptabilité nationale, faisant référence à 2003. Dans l'analyse proposée le nombre d'unités de travailleurs irréguliers par province a été obtenu en appliquant les taux d'irrégularités par secteur calculés par l'Istat au niveau régional à la distribution sectorielle des unités globales observée dans chacune des provinces de la région.

⁸ Un tel indicateur a été calculé à partir des informations sur l'activité professionnelle réalisée et obtenues à travers le recensement de 2001, en considérant en particulier la somme des ouvriers non spécialisés et les travailleurs à la chaîne, machinistes, conducteurs de véhicules et travailleurs en poste.

correspondance dans les taux élevés d'irréguliers rencontrés généralement dans ce secteur et le nombre considérable de régularisés dans le secteur. L'examen préliminaire de la corrélation entre ces quatre indicateurs n'a pas mis en évidence des liens significatifs.

Dans le modèle, aucune attention particulière n'a été adoptée à l'exception de l'utilisation d'estimations avec des erreurs standard robustes pour conjurer des problèmes d'hétéroscédasticité⁹. Bien qu'en présence d'une valeur du coefficient de détermination pas très élevée (0,52), les variables explicatives prises en considération ont toutes résulté hautement significatives, avec des coefficients positifs (Tableau 3). Dans la lignée de nos attentes, la partie souterraine de l'emploi dans l'emploi global s'est avérée être la déterminante principale du taux d'irrégularité des étrangers – comme il en ressort des coefficients standardisés. Si l'on souhaite en quantifier l'influence, le coefficient de cette variable exprime qu'une augmentation d'un pour cent du travail souterrain total produirait même une croissance plus importante (1,6 pour cent) que le taux d'irrégularité des étrangers. Si l'on s'en tient aux coefficients des autres variables, l'on aurait une tendance majeure à l'emploi irrégulier de main d'œuvre extracommunautaire là où est plus fréquent l'emploi d'ouvriers de moyenne-basse qualification, dans les zones à densité élevée d'entreprises et en présence d'une plus grande demande d'étrangers dans le secteur du bâtiment.

TABLEAU 3 : RÉGRESSIONS LINÉAIRES MULTIPLES AVEC VARIABLE DÉPENDANTE LA PROPORTION D'EMPLOYÉS ÉTRANGERS IRRÉGULIERS CHEZ LES ENTREPRISES AU NIVEAU DES PROVINCES

Variabiles indépendantes	Coefficient	Beta
% travail irrégulier	1,58 ***	0,68
% ouvriers qualification moyenne-basse	1,57 **	0,26
Entreprises au Km ²	0,74 ***	0,33
% immigrés dans le bâtiment	1,05 ***	0,44
Constante	-44,17 ***	
N	100	
R ² ajusté	0,52	

Note : *** significatif à 1% ; ** significatif à 5% ; * significatif à 10%.

La géographie de l'insertion professionnelle des étrangers dans l'économie souterraine a semblé être en relation avec certaines caractéristiques des systèmes productifs locaux, tels que la demande de main d'œuvre, la diffusion sur le territoire de petites et moyennes entreprises et un poids élevé de certains secteurs (bâtiment). Il ressort de manière prépondérante et sans équivoque qu'il existe un lien entre le poids de l'économie souterraine et la possibilité que les immigrés trouvent un emploi dans ce secteur.

4. Quelques réflexions conclusives

En Italie le territoire, entendu dans le sens large de contexte d'insertion, semble encore jouer un rôle de tout premier plan dans la formation des parcours professionnels des immigrés étrangers (Pugliese, 1999 ; Casacchia *et al.*, 2006). L'analyse des données de la régularisation par province confirme non seulement l'existence d'un différent impact quantitatif de

⁹ Afin d'obtenir des résultats plus représentatifs à l'échelle nationale, nous avons appliqué également un modèle pesé, en attribuant aux unités statistiques un poids proportionnel à la somme des étrangers régulièrement présents sur le territoire. La variante pesée du modèle a un pouvoir explicatif globalement plus élevé (R²=0,57), malgré l'un des prédicteurs insérés dans l'analyse (le nombre d'ouvriers avec une qualification moyenne-basse) perde de sa significativité. En substance, le modèle semble mieux approcher la réalité dans les zones où la présence étrangère se concentre.

l'immigration étrangère dans chacune des réalités locales, mais souligne l'existence de modèles d'insertion professionnelle spécifiques, voire uniques au niveau des provinces. L'analyse du travail souterrain met clairement en évidence combien les caractéristiques des systèmes productifs locaux se reflètent également et inévitablement sur les conditions de travail des immigrés étrangers. Si l'on considère la fonction de miroir qu'exerce l'immigration, il en ressort clairement le cadre d'un pays segmenté économiquement où le globale rencontre le locale et s'y adapte. Ce qui ne peut ressortir de notre analyse, mais qui s'avère être un phénomène bien connu et déjà observé par différentes recherches, c'est la capacité simultanée qu'ont les nouveaux venus de modifier, tout en les utilisant, les réseaux et structures qui préexistent dans le contexte d'accueil (Balbo, 2006).

BIBLIOGRAPHIE

- AMBROSINI M., 2005. « L'altro welfare. Famiglie in affanno e aiutanti domiciliari immigrate », in : *Un'assistenza senza confini. Welfare « leggero », famiglie in affanno, aiutanti domiciliari immigrate* (M. Ambrosiani et C. Cominelli, eds.), ISMU, Milano, FrancoAngeli.
- BALBO L., 2006. *In che razza di società vivremo ?*, Milano, Mondadori.
- BARBAGLI M., A. COLOMBO et G. SCIORTINO (eds.), 2004. *I sommersi e i sanati. Le regolarizzazioni degli immigrati in Italia*, Bologna, il Mulino, 276 p.
- CASACCHIA O., CANGIANO A., CONTI C., DI CESARE M., IACOUCI R. VITTORI P., 2006. « Population prospects and problems of Italian Regions », *Genus*, LXI, 3-4, pp. 495-538.
- CASACCHIA O., DIANA P., STROZZA S., 1999. « La distribuzione territoriale di alcune collettività straniere immigrate in Italia: caratteristiche e determinanti », in : *Immigrazione e multiculturalità nell'Italia di oggi*, vol. II (C. Brusa ed.), Milano, FrancoAngeli, pp. 75-103.
- DE FILIPPO E., CARCHEDI F., 1999. « I mercati del lavoro e la collocazione degli immigrati. Il modello mediterraneo », in : *La risorsa inaspettata. Lavoro e formazione degli immigrati nell'Europa mediterranea* (F. Carchedi ed.), Roma, Ediesse, pp. 19-35.
- HALLI S.S. et K.V. RAO, 1990. *Advanced Techniques of Population Analysis*, New York e London, Plenum Press.
- JOHNSON R.A. et D.W. WICHERN, 1992. *Applied Multivariate Statistical Analysis*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall International Inc.
- PUGLIESE E., 1999. « Gli immigrati nel mercato del lavoro e i modelli regionali di inserimento », in : *La risorsa inaspettata. Lavoro e formazione degli immigrati nell'Europa mediterranea* (F. Carchedi ed.), Roma, Ediesse, pp. 37-58.
- REYNERI E., 2001. « L'integrazione nell'occupazione dipendente », in : *Secondo rapporto sull'integrazione degli immigrati in Italia*, (G. Zincone, ed.), Bologna, Il Mulino, pp. 331-365.
- STROZZA S., 2002. « Gli immigrati stranieri in Italia : caratteristiche e inserimento lavorativo », in : *Economia e Popolazione. Alcuni aspetti delle interrelazioni tra sviluppo demografico ed economico* (M. Natale ed.), Milano, FrancoAngeli, pp. 435-474.
- STROZZA S. et E. ZUCCHETTI (eds.), 2006. *Il Mezzogiorno dopo la grande regolarizzazione. Vecchi e nuovi volti della presenza migratoria*, Milano, FrancoAngeli, 204 p.